

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 4 avril 2011, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Francis Pelletier (arrivé à 20h02), Rodrigue Roy, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

Étant donné l'arrivée de Mme Isabelle Thériault, représentante du vérificateur comptable Raymond Chabot Grant Thornton à 20h00, le conseil municipal décide de procéder immédiatement à la présentation des états financiers. Voir le point 18 de l'ordre du jour pour acceptation des états financiers.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 10 mars 2011 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DE 2011

2011-04-52

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai sous le thème « *Merci de me faire confiance. Ça me donne des ailes* »;

Considérant que la présente édition fête ses 60 ans d'existence;

Considérant que notre slogan invite la population à développer sa confiance en soi par son regard sur elle-même mais aussi par le regard des autres, ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel de chacun;

Considérant que les actions favorisant notre thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre

société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de confiance des citoyennes et citoyens;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

Considérant que nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de dépasser l'objectif de 75% de municipalités qui soutiennent notre organisation cette année;

Par conséquent, il est proposé par Raymonde Lévesque appuyé par Gervais Chamberland et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc proclame par la présente la semaine du 2 au 8 mai 2011, **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de la 60^e semaine nationale de la santé mentale sous le thème « *Merci de me faire confiance. Ça me donne des ailes* ».

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2011-04-53

Proposé par Rodrigue Roy

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$51 372.79 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- REPRÉSENTATION DE LA RÉOLUTION NO 2011-03-50 SOIT : FACTURATION À LA MUNICIPALITÉ DE STE-ANGÈLE DE MÉRICI POUR UTILISATION DE LA VIRÉE SITUÉE SUR LA ROUTE DU PORTAGE

CONSIDÉRANT QUE M. Maurice Chrétien, maire, a mis son droit de veto sur la résolution numéro 2011-03-50 adoptée à la séance spéciale du 10 mars 2011, et que conformément à l'article 142.3 du Code municipal, la dite résolution est soumise à nouveau afin d'être prise en considération par le conseil municipal, à savoir :

2011-04-54

« **IL EST RÉSOLU QUE** la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à facturer un montant de 500\$ à la municipalité de Sainte-Angèle de Mérici pour l'utilisation par leur machinerie de la virée située sur notre territoire (route du Portage) et ce, pour l'année 2011. »

Le maire demande le vote.

Résultat du vote : _0_ pour
 6 contre

La résolution est refusée.

9- FACTURATION À LA MUNICIPALITÉ DE STE-ANGÈLE DE MÉRICI POUR UTILISATION DE LA VIRÉE SUR LA ROUTE DU PORTAGE – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 30 AVRIL 2011;

Reporté à une assemblée ultérieure.

10- AUTORISATION DONNÉE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, EN TANT QUE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE AUPRÈS DE REVENU

**QUÉBEC, À SIGNER LES DOCUMENTS REQUIS POUR
L'INSCRIPTION À CLICSÉQR**

2011-04-55

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Rodrigue Roy
Et résolu à l'unanimité :

QUE Boivin Louise, directrice générale et secrétaire-trésorière, ci-après la représentante autorisée, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

En conséquence, les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus :

Maurice Chrétien, maire, Ste-Jeanne d'Arc, ___ avril 2011

René Desrosiers, conseiller, Ste-Jeanne d'Arc, ___ avril 2011

Gervais Chamberland, conseiller, Ste-Jeanne d'Arc, ___ avril 2011

Raymonde Lévesque, conseillère, Ste-Jeanne d'Arc, ___ avril 2011

Francis Pelletier, conseiller, Ste-Jeanne d'Arc, ___ avril 2011

Rodrigue Roy, conseiller, Ste-Jeanne d'Arc, ___ avril 2011

Michel Paris, conseiller, Ste-Jeanne d'Arc, ___ avril 2011

Considérant que tous les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc qui ont le droit de voter sur ces résolutions les ont signées, elles sont adoptées et entrent en vigueur à la date à laquelle le dernier administrateur a signé. Un exemplaire de ces résolutions est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

11- NOMINATION DES RESPONSABLES DES CHEMINS D'ÉTÉ

2011-04-56

Proposé par Michel Paris
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme Rodrigue Roy et Maurice Chrétien **responsables des chemins d'été** pour l'année 2011.

12- ADHÉSION À L'URLS

2011-04-57

Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc décide **d'adhérer à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas St-Laurent (URLS)** pour l'année 2011-2012 et ce, au coût de 75\$.

13- ACHAT DE JARDINIÈRES – SAISON ESTIVALE 2011

2011-04-58

Proposé par Raymonde Lévesque
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat de 20 jardinières** au prix de \$24.00 chacune à Jardin M.R. de Sainte-Jeanne d'Arc pour un coût total de \$480.00 taxes en sus.

14- AUTORISATION POUR ACHAT D'ABATS-POUSSIÈRE

Reporté à une assemblée ultérieure.

15- NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE - SAISON 2011

2011-04-59

Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **nomme M. Magella Soucy au poste de préposé aux travaux de voirie et mécanique pour la saison estivale 2011** à compter du 1er mai 2011 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Soucy. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

16- NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS - SAISON 2011

2011-04-60

Proposé par Michel Paris
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **nomme M. Roger Labrecque au poste de préposé aux travaux publics pour la saison estivale 2011** à compter du 2 mai 2011 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Labrecque. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

17- NOMINATION D'UN INSPECTEUR POUR LA GESTION DES COURS D'EAU

2011-04-61

Considérant que la MRC de La Mitis s'est vue confirmer la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles 103 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6);`

Considérant que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006;

Considérant que l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales exige que la MRC désigne un employé aux fins de retirer, sans délai, toutes obstructions qui constituent une menace à la sécurité des personnes ou des biens dans un cours d'eau sous sa juridiction;

Considérant que la MRC de La Mitis entreprendra à brève échéance les démarches visant à conclure avec les municipalités une entente relative à la gestion des cours d'eau;

Considérant que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc avait confirmé à la MRC de La Mitis, en avril 2006, qu'elle acceptait de fournir les services de l'inspecteur municipal, soit M. Magella Soucy, pour les fins de l'application de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc a aboli le poste d'inspecteur municipal;

Considérant qu'un nouveau poste à été créé soit « préposé aux travaux publics » et que M. Roger Labrecque a été nommé à ce poste par résolution le 4 avril 2011;

Pour ces motifs :

Il est proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc :

1) Confirme à la MRC de La Mitis que notre municipalité accepte de fournir les services de M. Roger Labrecque, préposé aux travaux publics, à compter de la présente et ceci pour les fins de l'application de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

Confirme que cette acceptation est temporaire, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales intervienne entre la MRC et les municipalités locales.

18- DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2010

2011-04-62

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **accepte les états financiers 2010**, tels que présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

19- VARIA

A) DEMANDE DE DON DU COMITÉ SPORTIF ET CULTUREL

2011-04-63

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de \$700.17 au Comité Sportif et Culturel de Sainte-Jeanne d'Arc** représentant le montant des taxes municipales annuelles de l'année 2011 étant donné que c'est le seul organisme de la municipalité à devoir faire face à une telle dépense.

B) ACHAT D'UNE VALVE HYDRAULIQUE AVEC CÂBLES POUR LE CAMION 1994

Reporté à une assemblée ultérieure.

C) PROCLAMATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

2011-04-64

Attendu que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises ;

Attendu que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec ;

Attendu que la population de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois ;

Attendu que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec ;

Attendu que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité ;

Il est proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, **proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec**, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

D) APPUI AUX MUNICIPALITÉS RIVERAINES

Reporté à une assemblée ultérieure afin de permettre d'obtenir des renseignements supplémentaires.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

21- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 22h06.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière